

RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur - Fraternité - Justice



الوكالة الوطنية للإحصاء
والتحليل الديموغرافي والإقتصادي
ANSADE

Agence Nationale de la Statistique
et de l'Analyse Démographique
et Economique



Recensement Général de la
Population et de l'Habitat
RGPH-5

Thème 8 : Caractéristiques des ménages agricoles



ARAB FUND FOR ECONOMIC
& SOCIAL DEVELOPMENT



Table des matières

| | |
|--|----|
| Concepts..... | 4 |
| Contexte et justification..... | 5 |
| Thème 8 : Caractéristiques des ménages agricoles | 5 |
| 8.1. Possession des terres agricoles..... | 7 |
| 8.1.1. Répartition des ménages possédant une terre agricole par milieu de résidence selon le sexe du Chef de Ménage..... | 7 |
| 8.1.2. Répartition des ménages qui possèdent une terre agricole par Wilaya de résidence et selon le sexe..... | 7 |
| 8.2. Caractéristiques sociodémographiques des chefs des ménages agricoles..... | 8 |
| 8.2.1. Répartition des ménages agricoles par wilaya selon le milieu de résidence | 8 |
| 8.2.2. Répartition des ménages agricoles par milieu de résidence selon le sexe | 10 |
| 8.2.3. Répartition des ménages agricoles selon le groupe d'âges du chef de ménage. | 11 |
| 8.2.4. Répartition des ménages agricoles par groupe d'âges du Chef de Ménage selon le sexe | 11 |
| 8.2.5. Répartition des ménages agricoles par groupe d'âges selon le milieu de résidence | 12 |
| 8.2.6. Répartition des ménages agricoles par niveau d'instruction selon le milieu de résidence..... | 12 |
| 8.3. Taille des ménages agricoles..... | 13 |
| 8.3.1. Répartition des ménages agricoles par taille selon le sexe du chef de ménage..... | 13 |
| 8.3.2. Répartition des ménages agricoles par taille selon le milieu de résidence | 14 |
| 8.3.3. Répartition des ménages agricoles par wilaya selon la taille..... | 14 |
| 8.4. Type de culture pratiquée..... | 15 |
| 8.4.1. Répartition des ménages agricoles par wilaya selon le principal type de culture pratiquée | 15 |
| 8.4.2. Répartition des ménages agricoles par milieu de résidence selon le principal type de culture pratiquée. | 17 |
| 8.5 Pratique de l'élevage..... | 17 |
| 8.5.1. Pourcentage des ménages possédant du bétail, des troupeaux, d'autres animaux de ferme ou de la volaille | 17 |
| 8.5.2. Répartition des ménages éleveurs par wilaya selon le sexe du chef de ménage, | 18 |
| 8.5.3. Répartition des ménages éleveurs par wilaya selon le milieu de résidence..... | 19 |
| 8.6. Caractéristiques socio-démographiques des chefs des ménages éleveurs faire paragraphe introductif | 19 |
| 8.6.1. Répartition des ménages éleveurs par groupe d'âges..... | 19 |
| 8.6.2. Répartition des ménages éleveurs par groupe d'âges selon le sexe du Chef de Ménage..... | 20 |
| 8.6.3. Répartition des ménages éleveurs par groupe d'âges selon le milieu de résidence | 20 |
| 8.6.4. Répartition des ménages éleveurs par niveau d'instruction selon le sexe..... | 21 |
| 8.7. Taille des ménages éleveurs..... | 21 |
| 8.7.1. Répartition des ménages éleveurs par taille selon le sexe du chef de ménage | 21 |
| 8.7.2. Espèces de bétails possédées..... | 22 |
| CONCLUSION | 24 |
| RECOMMANDATIONS | 26 |



LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 8. 1 : Répartition des ménages possédant une terre agricole par milieu de résidence selon le sexe, RGPH 2023 | 7 |
| Tableau 8. 2 : Pourcentage des ménages qui possèdent une terre agricole par Wilaya de résidence selon le sexe du CM, RGPH2023 ... | 8 |
| Tableau 8. 3 : Répartition des ménages agricoles par wilaya selon le milieu de résidence RGPH2023 | 9 |
| Tableau 8. 4 : Répartition des ménages agricoles par wilaya selon le sexe RGPH2023 | 10 |
| Tableau 8. 5 : Répartition des ménages agricoles par milieu de résidence selon le sexe RGPH2023 | 11 |
| Tableau 8. 6 : Répartition des ménages agricoles selon le groupe d'âges du Chef de Ménage, RGPH2023 | 11 |
| Tableau 8. 7 : Répartition des ménages agricoles par groupe d'âge du CM selon le sexe, RGPH2023 | 12 |
| Tableau 8. 8 : Répartition des ménages agricoles par groupe d'âge selon le milieu de résidence, RGPH2023 | 12 |
| Tableau 8. 9 : Répartition des ménages agricoles selon la taille et le milieu de résidence | 14 |
| Tableau 8. 10 : Répartition des ménages agricoles par Wilaya selon la taille RGPH2023 | 14 |
| Tableau 8. 11 : Répartition des ménages agricoles par Wilaya selon le principal type de culture pratiquée, RGPH2023 | 16 |
| Tableau 8. 12 : Répartition des ménages éleveurs par Wilaya selon le milieu de résidence, RGPH2023 | 19 |
| Tableau 8. 13 : Répartition des ménages éleveurs par groupe d'âge selon le sexe du CM, RGPH2023 | 20 |
| Tableau 8. 14 : Répartition des ménages éleveurs par groupe d'âge selon le milieu de résidence, RGPH2023 | 21 |
| Tableau 8. 15 : Répartition des ménages éleveurs par niveau d'instruction selon le sexe, RGPH2023 | 21 |
| Tableau 8. 16 : Répartition en (%) des ménages éleveurs par taille selon le sexe du CM, RGPH2023 | 22 |
| Tableau 8. 17 : Répartition des ménages éleveurs selon le type d'espèce possédée par Wilaya. | 23 |

LISTE DES GRAPHIQUES

| | |
|--|----|
| Figure 8. 1 : Niveau d'instruction du Chef de ménage agricole, RGPH2023 | 13 |
| Figure 8. 2 : Taille moyenne des ménages agricoles, RGPH2023 | 13 |
| Figure 8. 3 : Répartition des ménages agricoles par milieu de résidence selon le principal type de culture pratiquée, RGPH2023 | 17 |
| Figure 8. 4 : Possession de bétail, troupeaux, animaux de ferme ou volaille | 18 |
| Figure 8. 5 : Répartition des ménages éleveurs par Wilaya selon le sexe du CM, RGPH2023 | 18 |



Concepts

Ménage agricole : désigne un ménage dont au moins un des membres pratique l'agriculture (au sens large), pour son propre compte ou pour le compte du ménage, sans y uniquement être salarié. On désigne par agriculture au sens large si l'une au moins des activités suivantes est pratiquée : cultures pluviales, cultures de décrue, cultures de bas-fonds, cultures maraîchères, cultures irriguées.

Ménage possédant une terre agricole : désigne un ménage dont l'un des membres possède une terre agricole, sans forcément l'exploiter.

Agriculture pluviale : désigne toute pratique agricole pendant la saison des pluies, généralement de Juin à septembre.

Agriculture de décrue : désigne les cultures pratiquées dans des zones de barrages ou lit des fleuves et marres après retrait des eaux.

Agriculture irriguée : Il s'agit de toute pratique agricole qui nécessite un drainage/canalisation ou un appoint d'eau et nécessitant souvent des aménagements hydro- agricoles.

Agriculture maraîchère : est une forme d'agriculture spécialisée dans la production intensive de légumes et de fruits, généralement sur de petites surfaces. Elle se caractérise par des cycles de culture courts et une forte diversification des cultures.

Ménage éleveur : désigne un ménage dont au moins un des membres pratique l'élevage pour son propre compte ou pour le compte du ménage, sans y uniquement être salarié.

Elevage : L'élevage est une activité agricole qui consiste à entretenir, nourrir, soigner et reproduire des animaux domestiques ou d'élevage en vue de produire de la viande, du lait, des œufs, de la laine, du cuir ou d'autres produits d'origine animale. Il peut concerner diverses espèces, comme les bovins, ovins, caprins, porcins, volailles, chevaux et poissons (aquaculture). L'élevage peut être extensif (en plein air, avec peu d'interventions humaines) ou intensif (en milieu contrôlé avec une forte production).



+222 45 25 30 70



info@ansade.mr



www.ansade.mr

Contexte et justification

La Mauritanie a réalisé son cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH-5) en 2023 après ceux de 1977, 1988, 2000 et 2013. Le RGPH-5 intègre de nombreuses innovations technologiques telles la numérisation complète de la cartographie censitaire et du dénombrement incluant l'utilisation des tablettes pour la collecte des données géospatiales des ménages, des infrastructures et de l'habitat. Les nouvelles technologies apportent des niveaux de précision plus élevés et des possibilités de contrôles opérationnels plus efficaces permettant le suivi du processus de collecte des données en temps réel et en garantissant la qualité des informations recueillies.

Ainsi, la qualité des données issues du RGPH-5 s'inscrit dans le cadre des objectifs opérationnels du plan d'action quinquennal 2021-2025 de la Stratégie Nationale Décennal de Développement de la Statistique (SNDDS) 2021-2030. Ces données sont également déterminantes pour l'évaluation du plan d'action 2021-2025 de la Stratégie de Croissance Accélérée et de la Prospérité Partagée (SCAPP), du Programme du Président de la République « TAAHOUDATI » 2019-2024, ainsi que du Programme de Relance de l'Économie Nationale après COVID-19. Ce dernier vise à réunir les conditions nécessaires pour relancer l'économie nationale, avec une approche globale qui donne un rôle stratégique au secteur privé et permet la création de plus d'opportunités d'emploi, tout en favorisant une exploitation rationnelle des ressources naturelles dans les secteurs agricoles, halieutiques et d'élevage, à forte valeur ajoutée.

Sur le plan international, les résultats du RGPH 2023 permettent également le suivi de l'atteinte des Objectifs de Développement Durables (ODD) et l'Agenda 2063 de l'Union Africaine.

De manière plus spécifique, le RGPH 2023 est un outil privilégié pour : (i) le suivi des politiques de réduction de la pauvreté et des progrès réalisés en vue d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) ; (ii) l'établissement d'un système fiable d'informations statistiques, permettant de renseigner les indicateurs pertinents d'évaluation d'impacts des actions prises dans le cadre du Programme Prioritaire Élargi du Président de la République (ProPEP) ; (iii) l'actualisation des indicateurs structurels issus du dernier recensement, en tenant compte des mutations démographiques et socio-économiques survenues depuis le dernier RGPH de 2013 ; (iv) la planification, la gestion et l'évaluation de programmes portant sur des domaines variés tels que l'enseignement, l'emploi, la santé, l'urbanisation et l'habitat, la décentralisation, etc. ; (v) l'élaboration des cartes géoréférencées en tant qu'outils importants de la planification sectorielle et l'amélioration de la bonne gouvernance locale.

Thème 8 : Caractéristiques des ménages agricoles

Malgré les entraves du climat désertique sahélo-saharien aride, caractérisé par une désertification galopante ponctuée par des phénomènes de sécheresses répétées et exacerbée par la vulnérabilité du pays aux changements climatiques, la Mauritanie dispose d'un potentiel agricole supérieur à 513 000¹ hectares, offrant d'importantes possibilités d'intensification,

¹ Source : Ministère de l'agriculture



de diversification et d'amélioration de la compétitivité. Elle possède également un cheptel important, estimé en 2017 à plus de 19 millions² de petits ruminants, de 1,9 millions de bovins et de 1,4 millions de camélins, répartis dans les différentes zones agro écologiques du pays et pouvant conduire à un secteur intensif et compétitif, par le développement privilégié des filières animales d'une part, mais également la valorisation de l'élevage extensif d'autre part, à travers notamment la gestion durable des ressources naturelles.

Pour l'agriculture, le potentiel agricole comprend : i) une superficie irrigable de plus de 135 000 ha dont moins de 50% ont fait l'objet d'aménagements hydro agricoles, et environ 35% (environ 48 000 ha) sont actuellement fonctionnels ; ii) une superficie d'environ 100 000 ha exploitables en décrue (naturelle et contrôlée) et derrière barrages à travers la réalisation d'ouvrages de retenue d'eau (barrages, digues et seuils), ainsi qu'un potentiel de 12 000 ha à vocation horticole en zone côtière ; iii) environ 20 000 ha exploités en système de production oasien, très ancré dans la culture mauritanienne et qui mérite d'être revalorisé, et iv) une superficie de plus de 360 000 ha destinés aux cultures extensives pluviales.

En dépit de ces opportunités et de ce potentiel en terres agricoles et en cheptel, la contribution du secteur rural à la croissance du PIB reste assez variable, étant fortement dépendante de la pluviométrie et des conditions agro-climatiques. En 2023, le PIB du secteur rural était de 15,8%³ avec 4,9% pour l'agriculture et 10,9% pour l'élevage. Les productions agricoles ne parviennent pas à couvrir de manière adéquate les besoins alimentaires des populations. Le niveau de rendement des principales cultures, notamment les céréales, ainsi que l'inefficacité des systèmes de stockage, de transformation et de distribution des denrées alimentaires limitent la disponibilité des produits agricoles et la régularité des approvisionnements. C'est le cas aussi des productions animales où seules les viandes rouges assurent une autosuffisance. Le lait et les viandes blanches couvrent à peine une partie des besoins de la population.

Au cours des dernières années, la Mauritanie a entrepris plusieurs réformes et mis en œuvre des politiques visant à dynamiser le secteur agricole. Dont principalement :

- **Stratégie de Développement du Secteur Rural (SDSR) et la Loi d'Orientation Agropastorale (LOAP) :** En 2012, le gouvernement a adopté la SDSR, définissant les grandes orientations pour le développement rural, en cohérence avec le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et la Stratégie Nationale de Sécurité Alimentaire (SNSA). La LOAP a été instaurée pour encadrer juridiquement les activités agropastorales.
- **Plan National de Développement Agricole (PNDA) 2016-2025 :** Ce plan, élaboré à partir de la SDSR et du Plan National de Développement de l'Élevage et de l'Agriculture (PNDEA), vise à améliorer la sécurité alimentaire, réduire la pauvreté et augmenter les investissements dans le secteur agricole.
- **Réformes juridiques pour améliorer le climat d'investissement :** Des réformes ont été mises en place pour améliorer le climat d'investissement et soutenir les opérateurs dans le domaine de l'agriculture selon les critères et

² Source : Ministère de l'élevage

³ Source : Rapport BCM



normes internationaux. Ces initiatives témoignent de l'engagement de la Mauritanie à moderniser son secteur agricole, renforcer la sécurité alimentaire et promouvoir un développement rural inclusif et durable.

8.1. Possession des terres agricoles

8.1.1. Répartition des ménages possédant une terre agricole par milieu de résidence selon le sexe du Chef de Ménage

La possession des terres agricoles est un indicateur important qui permet de mesurer l'intensité des activités agricoles. Les données du RGPH 2023 montrent que 23,2% des ménages en Mauritanie possèdent des terres agricoles.

L'analyse de la possession des terres agricoles selon le milieu montre des disparités importantes entre les différents milieux. Les ménages du milieu rural qui sont par nature plus engagés dans des activités agricoles arrivent en première position. Ainsi 38,1% des ménages en milieu rural possèdent des terres alors qu'au niveau urbain le taux est de 10,4%. Pour le milieu nomade, le taux est de 6,8% seulement.

La répartition selon le sexe montre un léger avantage au profit des ménages dont le chef est un homme par rapport aux ménages dont le chef est une femme. Cela traduit aussi la nature des efforts pour mener une activité agricole. En milieu rural, la proportion de ménages masculins possédant des terres agricoles est de 41,6% contre 33,7% pour les femmes. En milieu urbain, le taux est de 11,5% pour les ménages dirigés par des hommes contre 8,7% pour les ménages féminins. On observe cependant, une légère différence en faveur des femmes en milieu nomade.

Tableau 8. 1 : Répartition des ménages possédant une terre agricole par milieu de résidence selon le sexe, RGPH 2023

| | | Sexe du chef de ménage | | |
|--------|------------|------------------------|---------|-------|
| | | Masculin | Féminin | Total |
| Milieu | Urbain | 11,5% | 8,7% | 10,4% |
| | Rural | 41,5% | 33,7% | 38,1% |
| | Nomade | 6,7% | 7,6% | 6,8% |
| | Mauritanie | 24,6% | 21,3% | 23,2% |

Source : ANSADE RGPH 2023

8.1.2. Répartition des ménages qui possèdent une terre agricole par Wilaya de résidence et selon le sexe.

L'analyse de la possession des ménages d'une terre agricole selon la Wilaya permet de distinguer trois catégories. Une première catégorie où le taux est situé entre 50 et 32%, une seconde catégorie dont le taux se situe entre 27 et 15% et une troisième avec un taux de moins de 15%.

La première catégorie concerne les Wilayas du Guidimagha, du Gorgol, du Brakna, de l'Assaba, du Tagant et du hodh Gharbi. Ces wilayas se caractérisent par la prépondérance des activités agricoles, notamment les cultures pluviales, pratiquées par



d'importantes franges de la population. La seconde catégorie concerne les wilayas de l'Adrat et du Hodh Chargui, dont les populations pratiquent les cultures oasiennes et les cultures pluviales.

Tableau 8. 2 : Pourcentage des ménages qui possèdent une terre agricole par Wilaya de résidence selon le sexe du CM, RGP2023

| Wilaya | Masculin | Féminin | Total |
|--------------------|----------|---------|-------|
| Hodh Chargui | 24,8% | 20,4% | 22,7% |
| Hodh El Gharbi | 35,7% | 28,4% | 32,7% |
| Assaba | 40,6% | 34,2% | 37,3% |
| Gorgol | 48,7% | 41,9% | 45,7% |
| Brakna | 44,6% | 37,5% | 41,4% |
| Trarza | 12,4% | 7,9% | 10,3% |
| Adrar | 30,2% | 21,6% | 27,1% |
| Dakhlet Nouadhibou | 8,7% | 5,2% | 7,9% |
| Tagant | 39,9% | 28,1% | 35,1% |
| Guidimakha | 52,9% | 45,0% | 50,7% |
| Tiris Zemmour | 10,3% | 6,8% | 9,5% |
| Inchiri | 15,6% | 13,0% | 14,8% |
| Nouakchott-Ouest | 10,0% | 6,5% | 9,0% |
| Nouakchott-Nord | 7,6% | 4,7% | 6,5% |
| Nouakchott-Sud | 7,2% | 4,9% | 6,4% |
| Mauritanie | 24,6% | 21,3% | 23,2% |

Source : ANSADE RGP2023

L'analyse selon le sexe du chef de ménage montre que quelle que soit la Wilaya, la proportion des chefs de ménages masculins disposant d'une terre agricole est plus importante que celle des chefs de ménages féminins

La différence des taux entre les deux sexes est relativement faible. Elle est de l'ordre de 11% au Tagant, 8.5% en Adrar, 8% au Guidimagha, entre 7% et 6% au niveau du Brakna, de l'Assaba, du Gorgol et du Hodh Gharbi. Pour les autres Wilayas, elle est de moins de 5%.

8.2. Caractéristiques sociodémographiques des chefs des ménages agricoles

8.2.1. Répartition des ménages agricoles par wilaya selon le milieu de résidence

L'agriculture demeure une activité essentiellement rurale. Au niveau national 84.3% des ménages qui pratiquent l'agriculture sont ruraux contre seulement 15.6% en milieu urbain.

La ruralité de l'activité agricole se confirme au niveau des Wilayas de l'est (les deux Hodhs et Assaba), du sud (Trarza, Brakna, Gorgol et Guidimagha), ainsi qu'au Tagant. Le Hodh Gharbi enregistre le taux le plus élevé avec 93% suivi par le Hodh Chargui avec 92.7% et l'Assaba avec 92,4%. Pour l'Adrar, le taux de ménages qui pratiquent l'agriculture en milieu rural est



de 64.5%. Cette Wilaya se caractérise par l'importance de la culture oasisienne pratiquée aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain.

Par contre, dans les wilayas du nord et de Nouakchott, l'agriculture urbaine est dominante (100% à Nouakchott, 97% dans l'Inchiri, 97.5% à Tiris et 89.9% à Nouadhibou).

Tableau 8. 3 : Répartition des ménages agricoles par wilaya selon le milieu de résidence RGPH2023

| Wilaya | Milieu | | | Total | |
|-----------------------|--------|-------|--------|----------|--------|
| | Urbain | Rural | Nomade | Effectif | % |
| Hodh Chargui | 7,2% | 92,7% | ,1% | | 100,0% |
| Hodh El Gharbi | 7,0% | 93,0% | ,0% | | 100,0% |
| Assaba | 7,6% | 92,4% | ,0% | | 100,0% |
| Gorgol | 11,2% | 88,7% | ,0% | | 100,0% |
| Brakna | 12,4% | 87,6% | ,1% | | 100,0% |
| Trarza | 15,6% | 84,3% | ,1% | | 100,0% |
| Adrar | 35,1% | 64,5% | ,3% | | 100,0% |
| Dakhlet Nouadhibou | 89,8% | 9,7% | ,5% | | 100,0% |
| Tagant | 16,4% | 83,3% | ,3% | | 100,0% |
| Guidimagha | 17,6% | 82,2% | ,2% | | 100,0% |
| Tiris Zemmour | 97,5% | 2,5% | 0,0% | | 100,0% |
| Inchiri | 89,6% | 10,4% | 0,0% | | 100,0% |
| Nouakchott-Ouest | 100,0% | 0,0% | 0,0% | | 100,0% |
| Nouakchott-Nord | 100,0% | 0,0% | 0,0% | | 100,0% |
| Nouakchott-Sud | 100,0% | 0,0% | 0,0% | | 100,0% |
| Total | 15,6% | 84,3% | ,1% | | 100,0% |

Source : ANSADE RGPH 2023

L'analyse des ménages pratiquant l'agriculture selon le sexe montre une prédominance du sexe masculin d'une façon globale et plus particulièrement au niveau des Wilayas de Dakhlet Nouadhibou (87,4%), Tiris-zemmour (85,0%), Nouakchott Ouest (81,8%), Inchiri (78,3%), Nouakchott Sud (77%) et le Guidimagha (76,1%).

La différence entre les deux sexes a tendance à se rétrécir au niveau des Wilayas de l'Assaba où le taux de ménage féminin est de 49% suivi par le Brakna (42,3%), Hodh Chargui (42,2%) et le Gorgol (40%).

On observe un fort lien entre le milieu et le sexe du ménage. En effet, au niveau des Wilayas où l'agriculture urbaine est plus pratiquée (Nouakchott, Nouadhibou, Tiris et Inchiri), le taux de ménages dont le chef est masculin est très élevé. Dans les Wilayas où l'agriculture rurale est plus élevée, la tendance est à la parité (Assaba et Deux Hodhs).



Tableau 8. 4 : Répartition des ménages agricoles par wilaya selon le sexe RGPH2023

| Wilaya | Sexe du chef de ménage | | Total % |
|--------------------|------------------------|--------------|---------------|
| | Masculin | Féminin | |
| Hodh Chargui | 57,8% | 42,2% | 100,0% |
| Hodh El Gharbi | 65,1% | 34,9% | 100,0% |
| Assaba | 51,0% | 49,0% | 100,0% |
| Gorgol | 60,0% | 40,0% | 100,0% |
| Brakna | 57,7% | 42,3% | 100,0% |
| Trarza | 66,9% | 33,1% | 100,0% |
| Adrar | 76,8% | 23,2% | 100,0% |
| Dakhlet Nouadhibou | 87,4% | 12,6% | 100,0% |
| Tagant | 66,1% | 33,9% | 100,0% |
| Guidimagha | 76,1% | 23,9% | 100,0% |
| Tiris Zemmour | 85,0% | 15,0% | 100,0% |
| Inchiri | 78,3% | 21,7% | 100,0% |
| Nouakchott-Ouest | 81,8% | 18,2% | 100,0% |
| Nouakchott-Nord | 74,0% | 26,0% | 100,0% |
| Nouakchott-Sud | 77,0% | 23,0% | 100,0% |
| Total | 62,4% | 37,6% | 100,0% |

Source : ANSADE RGPH 2023

8.2.2. Répartition des ménages agricoles par milieu de résidence selon le sexe

L'analyse de la répartition des ménages agricoles par milieu de résidence selon le sexe montre une prédominance du sexe masculin au niveau national. En effet, 62,4% des chefs de ménages agricoles sont des hommes alors que les femmes représentent 37,6%.

La prédominance des chefs de ménages masculin se confirme aussi bien en milieu urbain (68,9%) que rural (61,1%), alors qu'en milieu nomade, elle est plus accentuée (86,1%).



Tableau 8. 5 : Répartition des ménages agricoles par milieu de résidence selon le sexe RGPH2023

| Milieu | Sexe du chef de ménage | | Total |
|--------------|------------------------|--------------|---------------|
| | Masculin | Féminin | |
| Urbain | 68,9% | 31,1% | 100,0% |
| Rural | 61,1% | 38,9% | 100,0% |
| Nomade | 86,1% | 13,9% | 100,0% |
| Total | 62,4% | 37,6% | 100,0% |

Source : ANSADE RGPH 2023

8.2.3. Répartition des ménages agricoles selon le groupe d'âges du chef de ménage.

L'analyse de l'âge du chef de ménages montre que la majorité (53,5%) sont âgés de 35 à 59 ans, les plus de 60 ans représentent 27% alors que les plus jeunes ne représentent que 15,7% pour la tranche d'âge 25-34 ans et 3,9% pour la tranche de moins de 25 ans. Les jeunes sont plus attirés par d'autres activités économiques que l'agriculture dont les revenus sont faibles et incertains.

Tableau 8. 6 : Répartition des ménages agricoles selon le groupe d'âges du Chef de Ménage, RGPH2023

| Groupe d'âge du chef de ménage | | |
|--------------------------------|---------------|----------------|
| | % | Effectif |
| Moins de 25 ans | 3,9% | 6 988 |
| 25-34 | 15,7% | 28 180 |
| 35-59 | 53,5% | 95 946 |
| 60 ans et plus | 27,0% | 48 390 |
| Total | 100,0% | 179 505 |

Source : ANSADE RGPH 2023

8.2.4. Répartition des ménages agricoles par groupe d'âges du Chef de Ménage selon le sexe

L'analyse de la répartition des chefs de ménages par groupe d'âge et selon le sexe montre que pour les hommes, le taux s'accroît avec l'âge. Ainsi pour la tranche 60 ans et plus, 67,7% des ménages sont dirigés par des hommes alors que pour les plus jeunes, moins de 25 ans, le taux n'est que de 26,5%. Par contre pour les femmes plus elles avancent dans l'âge moins elles pratiquent l'agriculture. Ainsi, la tranche la plus jeune, moins de 25 ans, représente 73,5% tandis que pour les 60 ans et plus le taux est de 32,3%.



Tableau 8. 7 : Répartition des ménages agricoles par groupe d'âge du CM selon le sexe, RGPH2023

| Groupe d'âge | Sexe | | Total |
|-----------------|--------------|--------------|---------------|
| | Masculin | Féminin | |
| Moins de 25 ans | 26,5% | 73,5% | 100,0% |
| 25-34 | 52,4% | 47,6% | 100,0% |
| 35-59 | 65,2% | 34,8% | 100,0% |
| 60 ans et plus | 67,7% | 32,3% | 100,0% |
| Total | 62,4% | 37,6% | 100,0% |

Source : ANSADE RGPH 2023

8.2.5. Répartition des ménages agricoles par groupe d'âges selon le milieu de résidence

La répartition des ménages agricoles par âge selon le milieu de résidence montre une prédominance du milieu rural par rapport aux milieux urbain et nomade quel que soit le groupe d'âge. En effet pour la tranche de moins de 25 ans le taux en milieu rural est de 91,7% contre 8,3% en milieu urbain pour la même tranche d'âge. Pour la tranche supérieure, plus de 60 ans, le taux en milieu rural est de 84,3%, alors qu'en milieu urbain il est de 15,6%.

Tableau 8. 8 : Répartition des ménages agricoles par groupe d'âge selon le milieu de résidence, RGPH2023

| Groupe d'âge | Milieu | | | Total |
|-----------------|--------------|--------------|------------|---------------|
| | Urbain | Rural | Nomade | |
| Moins de 25 ans | 8,3% | 91,7% | ,1% | 100,0% |
| 25-34 | 10,5% | 89,4% | ,1% | 100,0% |
| 35-59 | 16,6% | 83,3% | ,1% | 100,0% |
| 60 ans et plus | 17,8% | 82,2% | ,1% | 100,0% |
| Total | 15,6% | 84,3% | ,1% | 100,0% |

Source : ANSADE RGPH 2023

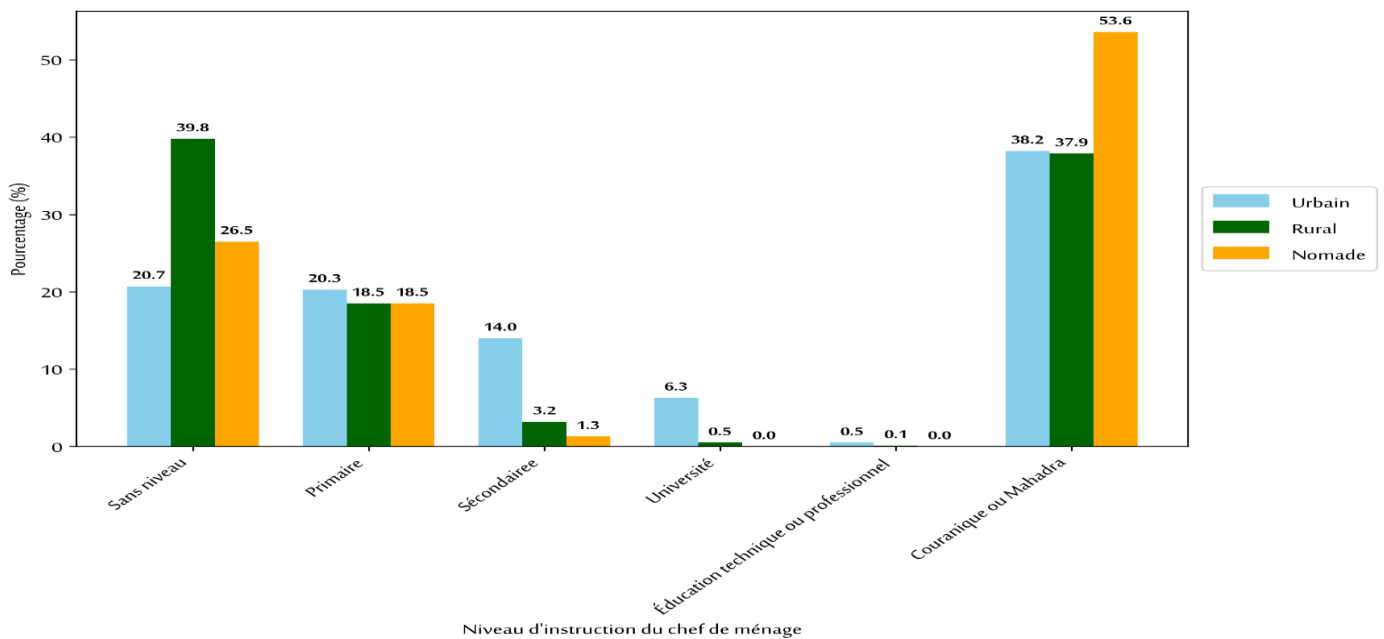
8.2.6. Répartition des ménages agricoles par niveau d'instruction selon le milieu de résidence.

L'analyse du niveau d'instruction du chef de ménage agricole selon le milieu de résidence montre que quel que soit le milieu, le taux des chefs de ménages ayant fréquenté les Mahadras et ceux sans niveau d'instruction constituent les groupes les plus importants (respectivement 38,2% et 20,7% en milieu urbain et 37,9% et 39,8% en milieu rural). Le niveau primaire vient en seconde position suivie par le niveau secondaire. Il ressort que plus la personne est éduquée, plus on a tendance à ne pas pratiquer l'agriculture. Les chefs de ménages sans niveau d'instruction pratiquant l'agriculture sont plus nombreux en milieu rural 39,8% comparés au niveau urbain, 20,7%. Pour les chefs de ménages avec un niveau secondaire, le nombre est plus important en milieu urbain 14% contre seulement 3,2% en milieu rural. L'agriculture semble donc être ~~donc~~ une activité rurale portée plus des personnes n'ayant pas eu à fréquenter l'école.



8.3. Taille des ménages agricoles

Figure 8. 1 : Niveau d'instruction du Chef de ménage agricole, RGPH2023

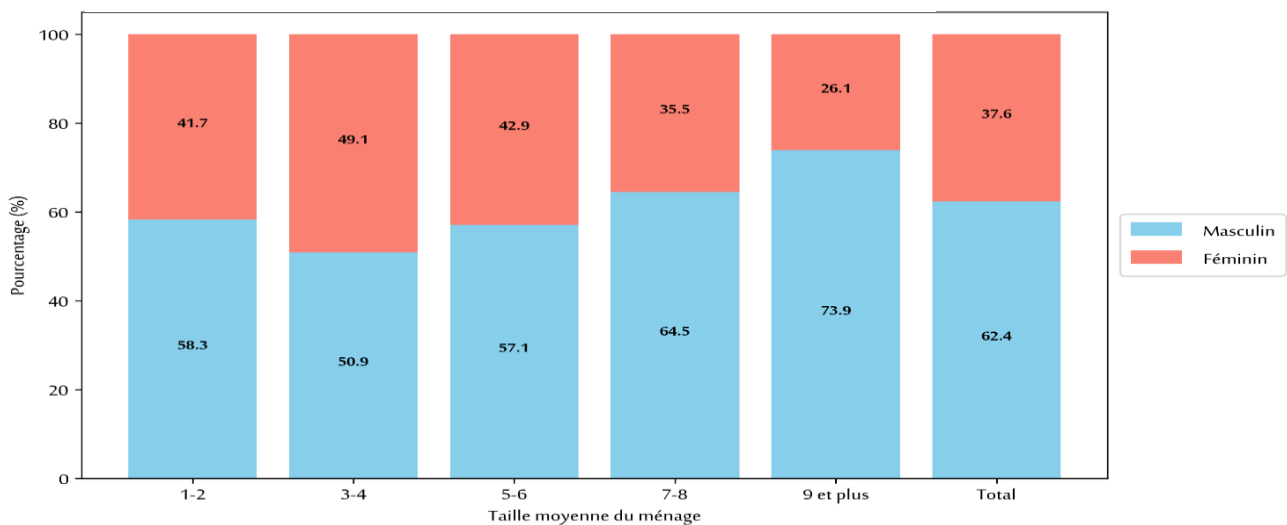


Source : ANSADE RGPH 2023

8.3.1. Répartition des ménages agricoles par taille selon le sexe du chef de ménage

Les ménages agricoles dirigés par des hommes sont plus nombreux quelle que soit la taille du ménage. Pour les **gros** ménages de 9 membres et plus, la proportion des hommes est la plus importante (73,9%) tandis que la parité entre les deux sexes est observée pour les **petits** ménages de 3-4 membres. On constate qu'à partir d'une taille de 3 membres, plus la taille du ménage agricole augmente plus le taux des hommes chef de ménage augmente.

Figure 8. 2 : Taille moyenne des ménages agricoles, RGPH2023



+222 45 25 30 70



info@ansade.mr



www.ansade.mr

8.3.2. Répartition des ménages agricoles par taille selon le milieu de résidence

Quelle que soit la taille des ménages, la proportion des ménages agricoles ruraux est très élevée par rapport au milieu urbain : 81% des ménages de 1-2 membres qui pratiquent l'agriculture sont situés en milieu rural contre seulement 18,7% en milieu urbain. Pour la taille 3-4 membres, le taux des ménages ruraux est de 87,1% contre 12,7% pour le milieu urbain. Pour les tailles 9 et plus, le taux en milieu rural est de 80,3% contre 19,7% pour le milieu urbain.

Tableau 8. 9 : Répartition des ménages agricoles selon la taille et le milieu de résidence

| | | Milieu | | | |
|----------------|-----------|--------|-------|--------|--------|
| | | Urbain | Rural | Nomade | Total |
| Taille moyenne | 1-2 | 18,7% | 81,0% | ,3% | 100,0% |
| | 3-4 | 12,7% | 87,1% | ,2% | 100,0% |
| | 5-6 | 13,6% | 86,3% | ,1% | 100,0% |
| | 7-8 | 14,1% | 85,9% | ,0% | 100,0% |
| | 9 et plus | 19,7% | 80,3% | ,0% | 100,0% |
| | Total | 15,6% | 84,3% | ,1% | 100,0% |

Source : ANSADE RGPH 2023

8.3.3. Répartition des ménages agricoles par wilaya selon la taille

L'analyse de la taille des ménages agricoles par wilaya montre que le Guidimagha (42,7%), le Gorgol (36,8%), le Brakna (29,3%), Nouakchott sud (27,6%) abritent les plus grandes proportions de ménages de grande taille (9 personnes et plus). Par contre les Wilayas de l'Adrar (13,4%) et de l'Inchiri (16,7%) abritent le plus faible taux de ménage de grande taille.

Le nombre le plus important des ménages de petite taille (1-2 personnes) qui pratiquent l'agriculture se situe au niveau des Wilayas de Nouadhibou (21,3%), Nouakchott ouest (18,6%), Adrar (17,7%) et Inchiri (17%). Le Guidimagha (4,6%), le Gorgol (5,4%) et le Brakna (6,3%) abritent les taux les plus faibles des ménages agricoles de petite taille.

On observe qu'un quart ($\frac{1}{4}$) des ménages agricoles ont une taille de 5-6 personnes pour toutes les Wilayas excepté le Guidimagha dont le taux est de 17%



Tableau 8. 10 : Répartition des ménages agricoles par Wilaya selon la taille RGPH2023

| Wilaya | Taille moyenne | | | | | |
|--------------------|----------------|--------------|--------------|--------------|--------------|---------------|
| | 1-2 | 3-4 | 5-6 | 7-8 | 9 et plus | Total |
| | Ligne% | Ligne N % | Ligne N % | Ligne N % | Ligne N % | Ligne N % |
| Hodh Chargui | 8,6% | 22,1% | 28,5% | 22,5% | 18,3% | 100,0% |
| Hodh El Gharbi | 7,6% | 20,4% | 27,2% | 22,8% | 21,9% | 100,0% |
| Assaba | 7,1% | 20,5% | 27,1% | 22,8% | 22,5% | 100,0% |
| Gorgol | 5,4% | 13,6% | 22,1% | 22,1% | 36,8% | 100,0% |
| Brakna | 6,3% | 18,1% | 24,6% | 21,8% | 29,3% | 100,0% |
| Trarza | 11,3% | 21,7% | 25,9% | 19,8% | 21,3% | 100,0% |
| Adrar | 17,7% | 22,4% | 28,3% | 18,3% | 13,4% | 100,0% |
| Dakhlet Nouadhibou | 21,3% | 20,7% | 22,4% | 17,0% | 18,6% | 100,0% |
| Tagant | 8,6% | 21,8% | 27,8% | 23,3% | 18,5% | 100,0% |
| Guidimagha | 4,6% | 12,2% | 17,3% | 18,7% | 47,2% | 100,0% |
| Tiris Zemmour | 13,9% | 16,9% | 25,2% | 20,1% | 24,0% | 100,0% |
| Inchiri | 17,0% | 18,3% | 25,3% | 22,7% | 16,7% | 100,0% |
| Nouakchott-Ouest | 18,1% | 18,3% | 22,2% | 18,8% | 22,7% | 100,0% |
| Nouakchott-Nord | 16,2% | 20,6% | 24,1% | 17,5% | 21,6% | 100,0% |
| Nouakchott-Sud | 16,2% | 16,9% | 21,3% | 17,9% | 27,6% | 100,0% |
| Total | 7,5% | 18,2% | 24,6% | 21,6% | 28,1% | 100,0% |

Source : ANSADE RGPH 2023

8.4. Type de culture pratiquée

8.4.1. Répartition des ménages agricoles par wilaya selon le principal type de culture pratiquée

La majeure partie des wilayas du pays pratiquent l'agriculture de Dieri, 72% avec certaines disparités entre les wilayas. Le Guidimagha vient en tête (88%) suivi par l'Assaba (84%), le Hodh Gharbi (81%), le Tagant (78,4%) et le Hodh Chargui (73,8%). Cependant, ce type de culture est moins pratiqué dans les wilayas du Trarza (13,2%) et de l'Inchiri (18,5%).

Les cultures maraichères sont pratiquées par 9,2% des ménages agricoles, au niveau national. La Wilaya de l'Inchiri enregistre le taux le plus élevé avec 2/3 des ménages agricoles qui pratiquent le maraichage, le Tiris zemmour vient en seconde position avec un taux de 42% puis Nouadhibou avec 38,6%. Le Guidimagha (1,7%) et le Gorgol (4,3%) enregistrent les taux les plus faibles.

Les cultures de décrue (Walo) viennent en troisième position avec un taux moyen national de 8,3%. Elles sont principalement pratiquées au niveau des Wilayas du Gorgol (21,3%) et du Brakna (18,3%). Toutefois, elles sont moins pratiquées au niveau des Wilayas du Tagant (0,1%) du Hodh chargui (0,3%) et de l'Inchiri (0,8%).

Les cultures Bas-fond/ derrière barrage sont pratiquées par 4,4% des ménages agricoles en Mauritanie. Les ménages agricoles du Tagant (8,5%) viennent en tête suivis par Nouakchott ouest (6,7%) et le Trarza (5,9%). Ce type de culture est



faiblement pratiqué par les ménages agricoles au niveau des Wilayas de l'Adrar (0.4%) de l'Inchiri (1%) et du Guidimagha (1%).

Les cultures irriguées sont faiblement pratiquées par les ménages agricoles au niveau national (2,9%). Elles sont essentiellement pratiquées dans les wilayas riveraines du fleuve, le Trarza (30,2%) pour la riziculture. Le maraichage est pratiqué dans d'autres Wilayas telles que Nouakchott nord (11,1%) et Nouakchott sud (7,4%). Ce type de culture est inexistant au niveau du Tagant, de l'Inchiri et de Nouadhibou.

Les cultures oasiennes sont peu répandues au niveau national, seul 1,4% des ménages agricoles les pratiquent avec d'importantes disparités. La proportion de ménages la plus importante (25%) pratiquant ce type de culture est enregistrée au niveau de la Wilaya de l'Adrar suivie par Nouadhibou (12,2%) et Tiris-zemmour (11,1%).

Tableau 8. 11 : Répartition des ménages agricoles par Wilaya selon le principal type de culture pratiquée, RGP2023

| Wilaya | Principale activité agricole pratiquée dans le ménage | | | | | | | |
|--------------------|---|------------------|--------------|-------------|-------------|------------------|-------------|---------------|
| | Diéri | Bas-fond/barrage | Walo / Décru | Irriguée | Maraichage | Culture oasienne | Autre | Total |
| Hodh Chargui | 73,8% | 6,1% | ,3% | 1,5% | 16,6% | ,3% | 1,3% | 100,0% |
| Hodh El Gharbi | 81,0% | 4,3% | 1,6% | 1,5% | 8,7% | ,8% | 2,1% | 100,0% |
| Assaba | 84,0% | 3,3% | 2,4% | 1,1% | 7,2% | 1,2% | ,8% | 100,0% |
| Gorgol | 65,4% | 5,5% | 21,3% | 2,3% | 4,3% | ,2% | ,9% | 100,0% |
| Brakna | 66,6% | 5,1% | 18,3% | 2,8% | 6,1% | ,1% | 1,0% | 100,0% |
| Trarza | 13,2% | 5,9% | 11,7% | 30,2% | 32,7% | ,5% | 5,6% | 100,0% |
| Adrar | 46,1% | ,4% | 1,3% | 3,7% | 22,4% | 25,7% | ,5% | 100,0% |
| Dakhlet Nouadhibou | 41,1% | 2,9% | 2,6% | 0,0% | 38,6% | 12,2% | 2,6% | 100,0% |
| Tagant | 78,4% | 8,5% | ,1% | 0,0% | 7,0% | 3,9% | 2,1% | 100,0% |
| Guidimagha | 88,0% | 1,0% | 5,8% | ,6% | 1,7% | ,5% | 2,4% | 100,0% |
| Tiris Zemmour | 32,8% | 4,9% | 4,9% | 0,0% | 42,3% | 12,2% | 3,0% | 100,0% |
| Inchiri | 18,5% | 1,0% | ,8% | 5,0% | 69,7% | 0,0% | 5,0% | 100,0% |
| Nouakchott-Ouest | 42,0% | 6,7% | 17,8% | 6,6% | 11,1% | 11,1% | 4,8% | 100,0% |
| Nouakchott-Nord | 52,3% | 3,2% | 1,7% | 11,1% | 18,2% | 8,4% | 5,2% | 100,0% |
| Nouakchott-Sud | 47,1% | 3,8% | 10,7% | 7,4% | 20,0% | 3,6% | 7,5% | 100,0% |
| Total | 72,0% | 4,4% | 8,3% | 2,9% | 9,2% | 1,4% | 1,7% | 100,0% |

Source : ANSADE RGP2023



+222 45 25 30 70



info@ansade.mr



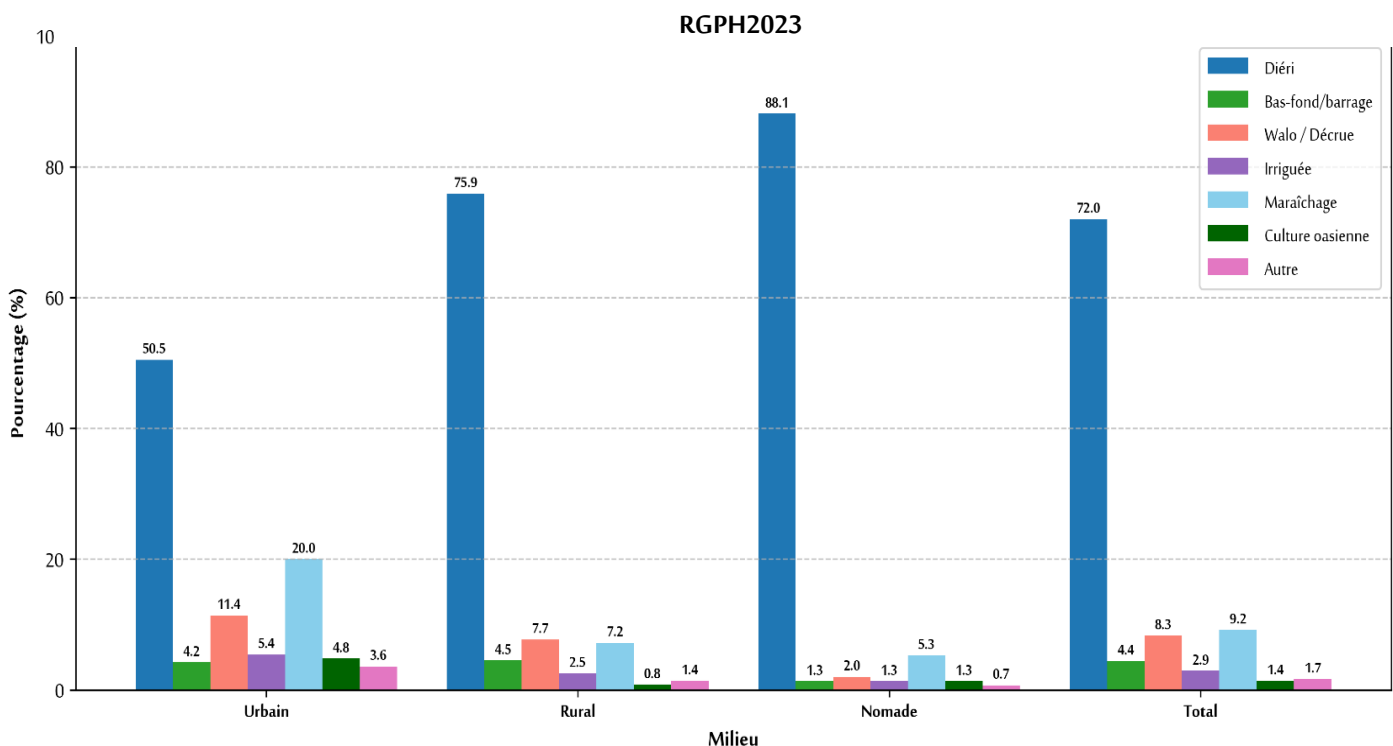
www.ansade.mr

8.4.2. Répartition des ménages agricoles par milieu de résidence selon le principal type de culture pratiquée.

L'analyse de la répartition des ménages agricoles par milieu de résidence selon le type de culture montre qu'en milieu urbain, les cultures de Dieri occupent la première place (50,5%) suivies par les cultures maraichères (20%) et les cultures de décrues (11,4%). Tandis que L'irrigué représente (5,4%), les cultures oasiennes (4,8%) et les bas fonds (4,2%).

En milieu rural, les cultures de Dieri occupent une place importante avec une proportion de 75,9% des ménages agricoles. Les cultures de décrues sont pratiquées par 7,7% des ménages, le maraichage 7,2% et les bas-fonds 4,5%.

Figure 8.3 : Répartition des ménages agricoles par milieu de résidence selon le principal type de culture pratiquée,



La comparaison entre les deux milieux montre que le Dieri est plus pratiqué en milieu rural (75,9%) qu'urbain (50,5%). C'est aussi le cas des cultures de bas-fonds (4,5% en milieu rural et 4,2% en milieu urbain). Cependant, en milieu urbain, les cultures maraichères, irriguées et oasiennes sont plus importantes en comparaison avec le milieu rural.

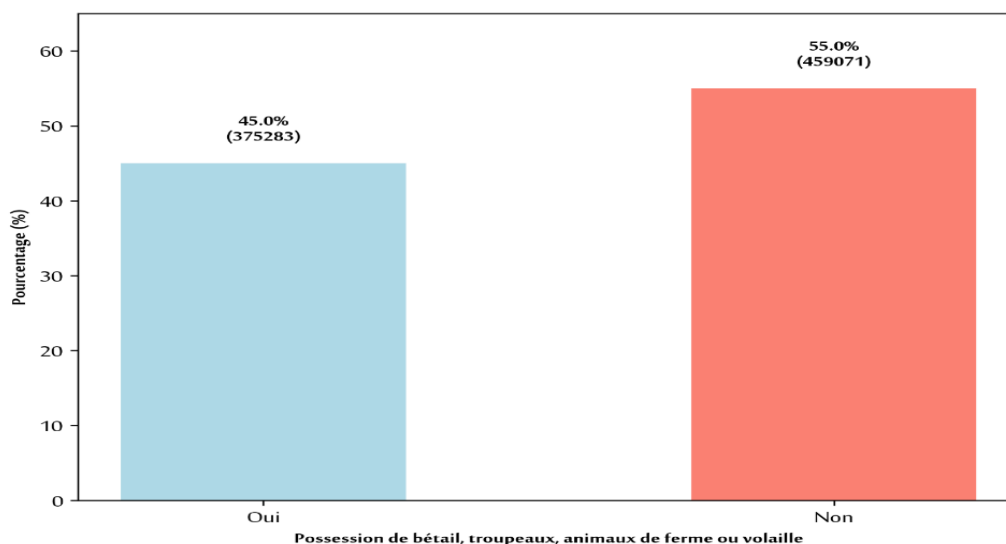
8.5 Pratique de l'élevage

8.5.1. Pourcentage des ménages possédant du bétail, des troupeaux, d'autres animaux de ferme ou de la volaille

Les données du RGPH 2023 montrent que 45% des ménages en Mauritanie possèdent du bétail ou de la volaille. Ceci reflète la place qu'occupe l'élevage au niveau de l'économie et sa contribution au PIB qui reste relativement importante.



Figure 8. 4 : Possession de bétail, troupeaux, animaux de ferme ou volaille



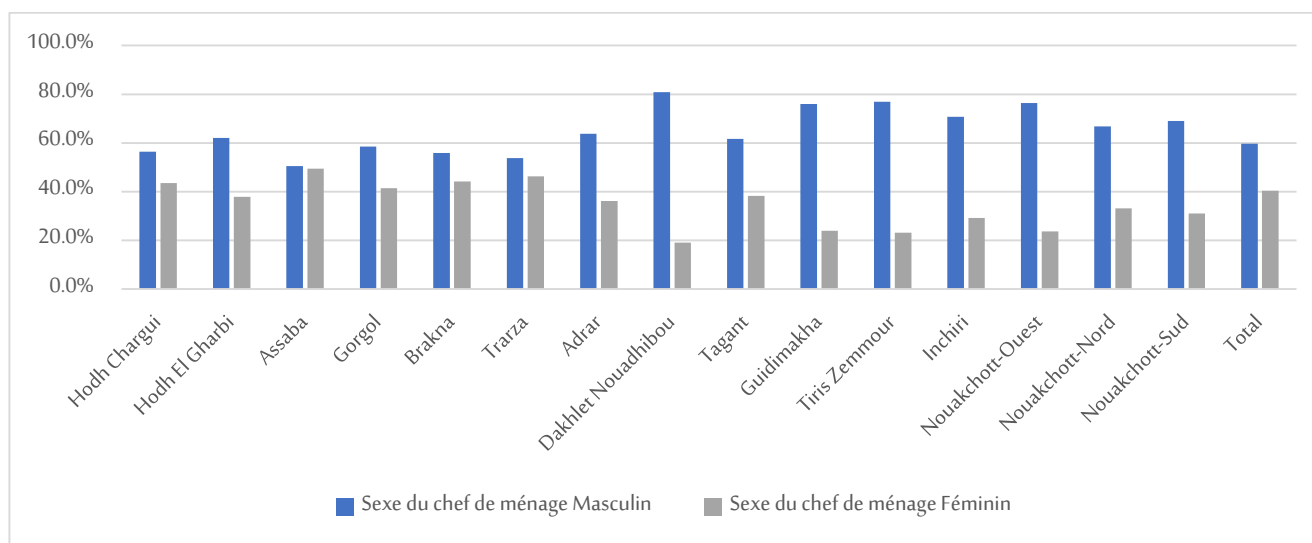
Source : ANSADE RGPH 2023

8.5.2. Répartition des ménages éleveurs par wilaya selon le sexe du chef de ménage,

Au niveau national, la proportion des ménages éleveurs dont le chef est un homme est de 59,6% contre 40,4% pour les ménages éleveurs dirigés par des femmes.

Les ménages éleveurs dirigés par des hommes sont globalement majoritaires au niveau des Wilayas de Dakhlet Nouadhibou (80,9%), Tiris-Zemmour (76,9%), Nouakchott Ouest (76,3%), Guidimakha (76%) et l'Inchiri (70,8%). L'Assaba enregistre la proportion la plus élevée des ménages éleveurs dirigés par des femmes, soit 49,4% suivie par le Trarza (46,3%) et le Brakna (44,1%).

Figure 8. 5 : Répartition des ménages éleveurs par Wilaya selon le sexe du CM, RGPH2023



Source : ANSADE RGPH 2023



+222 45 25 30 70



info@ansade.mr



www.ansade.mr

8.5.3. Répartition des ménages éleveurs par wilaya selon le milieu de résidence

Au niveau national, 68% des ménages éleveurs vivent en milieu rural contre 32% en milieu urbain. La répartition selon les Wilayas montre que le Hodh Gharbi (81,4%), le Gorgol (80,8%), le Hodh Chargui (79,3%), le Trarza (76,5%), le Brakna (76,3%) enregistrent les proportions les plus élevées de ménages éleveurs résidant en milieu rural. Ces Wilayas sont à vocation agropastorale et par conséquent, le mode d'élevage dominant est le pastoralisme.

S'agissant de la résidence des ménages éleveurs en milieu urbain, les trois Wilayas de Nouakchott enregistrent les taux les plus élevés, soit 100%, suivies du Tiris-Zemmour (94,9%), de Dakhlet Nouadhibou (87,1%) et de l'Inchiri (81,3%).

Tableau 8. 12 : Répartition des ménages éleveurs par Wilaya selon le milieu de résidence, RGPH2023

| | | Milieu | | | |
|--------|--------------------|--------|-------|--------|--------|
| | | Urbain | Rural | Nomade | Total |
| Wilaya | Hodh Chargui | 18,7% | 79,3% | 2,0% | 100,0% |
| | Hodh El Gharbi | 18,1% | 81,4% | ,5% | 100,0% |
| | Assaba | 25,2% | 74,3% | ,5% | 100,0% |
| | Gorgol | 19,0% | 80,8% | ,3% | 100,0% |
| | Brakna | 22,6% | 76,3% | 1,1% | 100,0% |
| | Trarza | 22,1% | 76,5% | 1,4% | 100,0% |
| | Adrar | 53,0% | 45,1% | 1,9% | 100,0% |
| | Dakhlet Nouadhibou | 87,1% | 10,6% | 2,3% | 100,0% |
| | Tagant | 27,1% | 71,3% | 1,6% | 100,0% |
| | Guidimakha | 22,2% | 76,7% | 1,1% | 100,0% |
| | Tiris Zemmour | 94,9% | 3,1% | 2,1% | 100,0% |
| | Inchiri | 81,3% | 17,0% | 1,6% | 100,0% |
| | Nouakchott-Ouest | -- | 0,0% | 0,0% | 100,0% |
| | Nouakchott-Nord | -- | 0,0% | 0,0% | 100,0% |
| | Nouakchott-Sud | -- | 0,0% | 0,0% | 100,0% |
| Total | 31,0% | 68,0% | 1,0% | 100,0% | |

Source : ANSADE RGPH 2023

8.6. Caractéristiques socio-démographiques des chefs des ménages éleveurs faire paragraphe introductif

8.6.1. Répartition des ménages éleveurs par groupe d'âges

La répartition des ménages éleveurs selon l'âge du chef de ménage montre que la proportion augmente avec l'âge jusqu'à un certain âge (35-59 ans) avant de s'infléchir. Le taux le plus bas concerne la tranche la plus jeune c'est-à-dire moins de 25 ans dont le taux est de 3,4% alors que le taux le plus élevé, 54,5% est enregistré pour la tranche (35-59). La tranche 60 ans et plus constitue 28%.



Ces données permettent de déduire que les activités de l'élevage attirent de moins en moins les jeunes dont la majeure partie est davantage attirée par les métiers urbains plus rémunérateurs.

8.6.2. Répartition des ménages éleveurs par groupe d'âges selon le sexe du Chef de Ménage

L'analyse des données montre que le taux de ménages éleveurs dirigés par des hommes a tendance à augmenter avec l'âge. Les jeunes hommes chefs de ménages sont moins intéressés par cette activité tandis que pour les femmes cheffes de ménages, c'est l'inverse qui se produit.

La répartition des ménages éleveurs par groupe d'âge selon le sexe du Chef de ménage montre que pour le groupe le plus jeune (moins de 25 ans), la proportion des femmes est très élevée (74,4%) comparée à celle des hommes (25,6%).

Pour la tranche 25-34 ans, la différence entre les deux sexes devient négligeable, 48,8% pour les hommes et 51,2% pour les femmes.

Pour les tranches d'âges supérieures, 35-59 ans et 60 ans et plus, la proportion des hommes devient de plus en plus importante, respectivement 62,1% et 64,4%.

Tableau 8. 13 : Répartition des ménages éleveurs par groupe d'âge selon le sexe du CM, RGPH2023

| | | Sexe du chef de ménage | | |
|--------------------------------|-----------------|------------------------|-----------|-----------|
| | | Masculin | Féminin | Total |
| | | Ligne N % | Ligne N % | Ligne N % |
| Groupe d'âge du chef de ménage | Moins de 25 ans | 25,6% | 74,4% | 100,0% |
| | 25-34 | 48,8% | 51,2% | 100,0% |
| | 35-59 | 62,1% | 37,9% | 100,0% |
| | 60 ans et plus | 64,4% | 35,6% | 100,0% |
| | Total | 59,6% | 40,4% | 100,0% |

Source : ANSADE RGPH 2023

8.6.3. Répartition des ménages éleveurs par groupe d'âges selon le milieu de résidence

La proportion de chefs de ménages éleveurs âgés de moins de 25 ans en milieu rural (82,5%), est largement supérieure à celle du milieu urbain (16,1%). Pour les autres tranches, le milieu rural conserve une importante différence. Cependant, on observe que le taux de chefs de ménages éleveurs urbains augmente avec l'âge tandis qu'en milieu rural, on observe le contraire.



+222 45 25 30 70



info@ansade.mr



www.ansade.mr

Tableau 8. 14 : Répartition des ménages éleveurs par groupe d'âge selon le milieu de résidence, RGPH2023

| | | Milieu | | | |
|---------------------------------------|-----------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| | | Urbain | Rural | Nomade | Total |
| | | Ligne N % | Ligne N % | Ligne N % | Ligne N % |
| Groupe d'âge du chef de ménage | Moins de 25 ans | 16,1% | 82,5% | 1,4% | 100,0% |
| | 25-34 | 22,8% | 75,8% | 1,3% | 100,0% |
| | 35-59 | 34,1% | 64,8% | 1,0% | 100,0% |
| | 60 ans et plus | 30,9% | 68,3% | ,9% | 100,0% |
| | Total | 31,0% | 68,0% | 1,0% | 100,0% |

Source : ANSADE RGPH 2023

8.6.4. Répartition des ménages éleveurs par niveau d'instruction selon le sexe.

L'analyse du niveau d'instruction du chef de ménage selon le sexe montre que les proportions pour les catégories des « sans niveau et niveau primaire » sont assez rapprochées entre les hommes et les femmes . Pour le niveau coranique, le taux des chefs de ménages éleveurs masculins est de 60%. Cependant, plus le niveau d'éducation s'élève, plus la proportion des femmes diminue. Le taux des hommes pour le secondaire est de 70% alors que celui des femmes est de 30%. Pour le niveau universitaire, les hommes représentent 93%.

Tableau 8. 15 : Répartition des ménages éleveurs par niveau d'instruction selon le sexe, RGPH2023

| | | Sexe du chef de ménage | | |
|---|--------------------------------------|------------------------|---------|-------|
| | | Masculin | Féminin | Total |
| | | % | % | % |
| Niveau d'instruction du chef de ménage | Sans niveau | 57% | 43% | 100% |
| | Primaire | 55% | 45% | 100% |
| | Secondaire | 70% | 30% | 100% |
| | Université | 93% | 7% | 100% |
| | Education technique ou professionnel | 96% | 4% | 100% |
| | Coranique ou Mahadra | 60% | 40% | 100% |

Source : ANSADE RGPH 2023

8.7. Taille des ménages éleveurs

8.7.1. Répartition des ménages éleveurs par taille selon le sexe du chef de ménage

La proportion des hommes chefs de ménages éleveurs pour les grandes tailles des ménages est largement supérieure à celle des femmes. Le taux des ménages masculins augmente avec la taille alors que pour les femmes, plus la taille augmente, plus le taux diminue.



+222 45 25 30 70



info@ansade.mr



www.ansade.mr

Pour la taille de ménage « neuf et plus », la proportion des hommes est de 70,4% contre 29,6% pour les femmes. La même tendance se confirme pour les ménages dont la taille est de 7-8 et 5-6, les taux sont respectivement de 63,5% et 56,6% pour les hommes alors que les femmes ils sont 36,5% et 43,3%.

Tableau 8. 16 : Répartition en (%) des ménages éleveurs par taille selon le sexe du CM, RGPH2023

| | | Sexe du chef de ménage | | |
|---------------------------|-----------|------------------------|---------|--------|
| | | Masculin | Féminin | Total |
| Taille moyenne | 1-2 | 54% | 46% | 100% |
| | 3-4 | 49,8% | 50,2% | 77262 |
| | 5-6 | 56,6% | 43,4% | 100167 |
| | 7-8 | 63,5% | 36,5% | 79551 |
| | 9 et plus | 70,4% | 29,6% | 85204 |
| Source : ANSADE RGPH 2023 | | | | |

8.7.2. Espèces de bétails possédées

La répartition des ménages éleveurs par Wilaya selon le type d'espèce possédé montre que, quel que soit l'espèce, le Hodh Chargui est toujours en tête.

Pour les ovins, la Wilaya du Hodh Chargui vient en tête avec 34,4% des ménages éleveurs possédant des ovins suivis par le Hodh Gharbi, 18,3% et le Brakna 10,9%. Les taux les plus faibles sont enregistrés en Inchiri et en Adrar avec, respectivement 0.2 et 0.4%.

Pour les bovins, le Hodh Chargui reste en tête avec 32,1%, des ménages qui possèdent des bovins, le Hodh Gharbi enregistre un taux de 22% et l'Assaba 12,8%. En Adrar on enregistre le taux le plus faible avec 0.03%.

Pour les caprins, la tendance reste la même pour le Hodh Chargui 24,6%, pour le Hodh Gharbi, le taux est de 13,%, le Trarza 8,1% et l'Assaba 7,1%. L'Inchiri enregistre le taux le plus faible, 0,7%.

Pour les camelins, 33% des ménages éleveurs du Hodh Chargui en possèdent contre 10,8% au Hodh Gharbi. Au Trarza, la proportion est de 8,3%, tandis qu'au Gorgol on enregistre le taux le plus bas 1,1%.

Pour les équins et asins, la Wilaya du Hodh Chargui enregistre la proportion des ménages la plus élevée, 42,6%, pour le Hodh Gharbi et l'Assaba, le taux est respectivement de 11,9% et 10,7%.

L'élevage de la volaille à l'instar des autres espèces est largement pratiqué au Hodh Chargui, en comparaison aux autres Wilayas, avec 21,6% des ménages. Il est aussi présent au niveau des Wilayas du Hodh Gharbi, 14,3%, de l'Assaba, 13,8%, du Gorgol, 11,5% et du Brakna, 11,5%. La Wilaya de l'Inchiri enregistre le taux le plus bas 0,2%.



Tableau 8. 17 : Répartition des ménages éleveurs selon le type d'espèce possédé par Wilaya.

| | | Ovins (moutons) | Bovins (vaches) | Caprins (chèvres) | Camelins (Chameaux) | Equins et asins (Chevaux, ânes) | Volailles |
|--------|-----------------------|--------------------|--------------------|----------------------|------------------------|--|-----------|
| Wilaya | Hodh Chargui | 34,4% | 32,1% | 24,6% | 33,5% | 42,6% | 21,6% |
| | Hodh El Gharbi | 18,3% | 22% | 13,1% | 10,8% | 11,9% | 14,3% |
| | Assaba | 8,8% | 12,8% | 12,4% | 7,1% | 10,7% | 13,8% |
| | Gorgol | 6,5% | 5,3% | 8,6% | 1,1% | 8,2% | 11,5% |
| | Brakna | 10,9% | 5,4% | 11,7% | 5,1% | 9,6% | 11,5% |
| | Trarza | 5,2% | 5,6% | 8,7% | 8,3% | 2,7% | 5,4% |
| | Adrar | 0,4% | 0,03% | 2,0% | 2,6% | 0,4% | 0,7% |
| | Dakhlet Nouadhibou | 0,9% | 0,6% | 1,2% | 3,4% | 0,3% | 1,1% |
| | Tagant | 2,3% | 0,9% | 5,3% | 6,6% | 2,8% | 3,4% |
| | Guidimagha | 5,6% | 6,7% | 4,6% | 0,5% | 6,4% | 7,6% |
| | Tiris Zemmour | 0,4% | 0,2% | 0,8% | 2,6% | 0,1% | 0,5% |
| | Inchiri | 0,2% | 0,04% | 0,7% | 1,3% | 0,1% | 0,2% |
| | Nouakchott- Ouest | 2,2% | 3,4% | 1,7% | 9,6% | 0,5% | 1,3% |
| | Nouakchott- Nord | 1,7% | 2,2% | 2,5% | 5,1% | 0,8% | 3,1% |
| | Nouakchott- Sud | 2,2% | 3,0% | 2,1% | 2,4% | 2,8% | 4,0% |
| | Total | 2 811 789 | 1 904 774 | 2 654 900 | 431 751 | 488 726 | 801 200 |

Source : ANSADE RGP 2023



+222 45 25 30 70



info@ansade.mr



www.ansade.mr

CONCLUSION

Le secteur agricole reste un important pilier de l'économie nationale, en dépit des contraintes auxquelles il fait face. Il contribue non seulement à la création d'emplois, mais aussi à la sécurité alimentaire et à la fixation des populations dans leur terroir.

L'analyse des caractéristiques socio-économiques des ménages agricoles et éleveurs a permis de faire ressortir un certain nombre de données importantes permettant de mieux connaître les conditions de vie de ces ménages. Elle a cependant été limitée par le manque de données de référence, permettant de mesurer l'évolution de la situation de ces ménages. Les données n'existent que pour 2023, les recensements précédents n'ont pas couvert cet aspect. Par ailleurs, le manque de données sur le niveau de pauvreté, la valorisation des sous-produits et l'accès aux intrants n'ont pas permis de cerner les contours des activités dans le secteur de l'élevage.

Concernant l'agriculture, les données du RGPH 2023 montrent que 23,2% des ménages en Mauritanie possèdent des terres agricoles. Les ménages du milieu rural qui sont par nature plus engagés dans des activités agricoles arrivent en première position. Ainsi, 38,1% de ces ménages possèdent des terres agricoles alors qu'au niveau urbain le taux est de 10,4%. Pour le milieu nomade, le taux est de 6,8%.

L'agriculture demeure une activité essentiellement rurale. Au niveau national, 84,3% des ménages qui pratiquent l'agriculture sont ruraux contre seulement 15,6% en milieu urbain. L'analyse des ménages qui pratiquent l'agriculture selon le sexe montre une prédominance du sexe masculin d'une façon globale.

L'analyse selon l'âge du chef de ménages montre que la majorité (53,5%) sont âgés de 35 à 59 ans. Les plus de 60 ans représentent 27% alors que les plus jeunes ne représentent que 15,7% pour la tranche d'âge 25-34 ans et 3,9% pour la tranche des moins de 25 ans.

L'analyse du niveau d'instruction du chef de ménage agricole selon le milieu de résidence montre que quel que soit le milieu, le taux des chefs de ménages ayant fréquenté les Mahadras et ceux « sans niveau d'instruction » constituent les groupes les plus importants (respectivement 38,2% et 20,7% en milieu urbain et 37,9% et 39,8% en milieu rural). Le niveau primaire vient en seconde position suivi par le niveau secondaire. Il ressort que plus la personne est éduquée/scolarisée moins elle s'adonne à l'agriculture. Les chefs de ménages sans niveau d'instruction pratiquant l'agriculture sont plus nombreux en milieu rural 39,8% comparés au niveau urbain (20,7%). Pour les chefs de ménages ayant un niveau secondaire, le nombre est plus important en milieu urbain (14%) contre seulement 3,2% en milieu rural.

Les ménages agricoles dirigés par des hommes sont plus nombreux quel que soit la taille du ménage. Pour les grands ménages, 9 personnes et plus, la proportion des hommes est la plus importante (73,9%) tandis que la parité entre les deux sexes est observée pour les petits ménages de 3-4 membres. On constate qu'à partir d'une taille de 3 membres, plus la taille du ménage agricole augmente plus le taux des hommes chef de ménage augmente.



+222 45 25 30 70



info@ansade.mr



www.ansade.mr

La majeure partie des swilayas du pays pratiquent l'agriculture de Dieri (72%). Les cultures maraichères sont pratiquées par 9,2% des ménages agricoles, au niveau national. Les cultures de décrue (Walo) viennent en troisième position avec un taux moyen national de 8,3%. Les cultures « derrière barrage » sont pratiquées par 4,4% des ménages agricoles en Mauritanie. Les cultures irriguées sont faiblement pratiquées par les ménages agricoles au niveau national (2,9%). Les cultures oasiennes sont peu répandues au niveau national, seul 1,4% des ménages agricoles pratiquent cette activité.

Les données du RGPH 2023 montrent que 45% des ménages en Mauritanie possèdent du bétail ou de la volaille. Ceci indique la place qu'occupe l'élevage dans l'économie nationale.

La proportion des ménages éleveurs dont le chef est un homme, au niveau national, est de 59,6% contre 40,4% pour les ménages éleveurs dirigés par des femmes.

Au niveau national, 68% des ménages éleveurs vivent en milieu rural contre 32% en milieu urbain.

La répartition des ménages éleveurs selon l'âge du chef de ménage montre que la proportion augmente avec l'âge jusqu'à un certain âge (35-59 ans) avant de s'infléchir. Le taux le plus bas concerne la tranche la plus jeune c'est-à-dire moins de 25 ans dont le taux est de 3,4% alors que le taux le plus élevé, 54,5% est enregistré pour la tranche (35-59). La tranche 60 ans et plus constitue 28%. Ces données permettent de déduire que les activités de l'élevage attirent de moins en moins les jeunes dont la majeure partie est davantage attirée par les métiers urbains plus rémunérateurs.

L'analyse selon le niveau d'instruction du chef de ménage et selon le sexe, montre que les proportions pour les catégories des « sans niveau et niveau primaire » sont assez rapprochées entre les hommes (57% et 55%) et les femmes (43% et 45%). Pour le niveau coranique, le taux des chefs de ménages éleveurs masculins est de 60%. Cependant, plus le niveau d'éducation progresse, plus la proportion des femmes diminue. Le taux des hommes pour le secondaire est de 70% alors que celui des femmes est de 30%. Pour le niveau universitaire, les hommes représentent 93%.

S'agissant du type d'élevage pratiqué, la Wilaya du Hodh Chargui domine pour l'élevage des ovins, avec 34,4% des ménages éleveurs qui possèdent des ovins, suivie par le Hodh Gharbi, 18,3% et le Brakna 10,9%. Les taux les plus faibles ont été enregistrés en Inchiri et Adrar, respectivement avec 0,2 et 0,4%.

Pour les bovins, le Hodh Chargui reste en tête avec 32,1%, des ménages qui possèdent des bovins, le Hodh Gharbi enregistre un taux de 22% et l'Assaba 12,8%. En Adrar, on enregistre le taux le plus faible avec 0,03%.

Pour les caprins, la tendance reste la même pour le Hodh Chargui (24,6%). Pour le Hodh Gharbi, le taux est de 13, %, le Trarza 8,1% et l'Assaba 7,1%. L'Inchiri enregistre le taux le plus faible, 0,7%.

Pour les camelins, 33% des ménages éleveurs du Hodh Chargui en possèdent contre 10,8% au Hodh Gharbi. Au Trarza, la proportion est de 8,3%, tandis qu'au Gorgol, on a enregistré le taux le plus bas : 1,1%.



+222 45 25 30 70



info@ansade.mr



www.ansade.mr

Pour les équins et asins, la Wilaya du Hodh Chargui enregistre la proportion des ménages la plus élevée (42,6%). Pour le Hodh Gharbi et l'Assaba, les taux sont respectivement de 11,9% et 10,7%.

L'élevage de la volaille à l'instar des autres espèces est largement pratiqué au Hodh Chargui (21,6% des ménages), en comparaison avec les autres Wilayas.. Il est aussi présent au niveau des Wilayas du Hodh Gharbi (14,3%), de l'Assaba (13,8%), du Gorgol (11,5%) et du Brakna (11,5%). La Wilaya de l'Inchiri enregistre le taux le plus bas.

RECOMMANDATIONS

L'introduction d'un module spécifique sur les caractéristiques des ménages agropastoraux au niveau du RGPH5 est tout à fait pertinente et permettra sans nul doute de disposer d'informations indispensables pour le suivi du secteur agricole. Cela dit, cette activité nécessite d'être renforcée à travers un certain nombre de mesures en vue de disposer davantage de données probantes sur le secteur.

- Une large concertation avec l'ensemble des acteurs du secteur est nécessaire pour définir leurs besoins en termes de données pour une prise en compte dans le prochain RGPH ;
- Le renforcement des capacités des départements en charge du secteur agricole en matière de suivi-évaluation ;



+222 45 25 30 70



info@ansade.mr



www.ansade.mr



+222 45 25 30 70
info@ansade.mr
www.ansade.mr